

Le 100% Santé pour mieux se soigner

Mais c'est quoi le 100% Santé ?



**Vous êtes salarié, retraité,
indépendant... ?**

Peu importe votre statut, il vous
suffit d'une **complémentaire santé**
pour profiter du **100% SANTÉ**



C'est-à-dire...



Accédez à certains soins essentiels en

Optique



Dentaire



Audiologie



COMPLÈTEMENT

pris en charge par

l'Assurance Maladie

et votre

complémentaire santé



Et donc...

0 dépense pour vous !



Avec le **100% SANTÉ**

profitez d'un large choix

 de verres et de montures 



EQUIPEZ-VOUS

De **prothèses dentaire**



ou



auditive

de qualité



AFIN D'AMÉLIORER



VOTRE QUOTIDIEN !



Avec le 100% SANTÉ

**ça compte de prendre
SOIN DE SOI !**

